

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

10 8 JUL 2025

DECRET N°25-055/PR

Accordant grâce présidentielle.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur TOCHA ABDALLAH DJOHAR, condamnées par la Cour de Sureté de l'État, lors de ses audiences du mois de décembre 2018, à une peine vingt (20) ans de réclusion criminelle est gracié de la totalité de la peine.

ARTICLE 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani